

**PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN DE SALLES – SEANCE DU 19 JUIN 2020**

L'An deux mille vingt, le 19 juin à 19 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Germain de Salles, dûment convoqué, s'est réuni à la salle d'exposition, sous la présidence de M. Robert PINFORT, Maire.

**PRESENTS :** COZMA Marius ; DUROCH Quentin ; GOUYARD Frédéric ; IGIER Patricia ; MARTIN-DOUYAT Thierry ; MORVAN Yanick ; RAY Guillaume ; REGNIER Daniel ; RIBOT Lionel ; TURY Jean-François

**ABSENTS :**

M. Quentin DUROCH est élu secrétaire de séance, assisté par Mme Chantal GUERET, Secrétaire de Mairie.

**PREAMBULE : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION ET AJOUT DE POINTS**

Monsieur le Maire propose de valider le procès-verbal de la réunion du 25 mai dernier expédié à tous les membres ; À l'unanimité et sans remarque, le procès-verbal est approuvé.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Proposition de l'offre promotionnelle « assurance santé pour votre commune » proposée par AXA Assurances
- Cadeau de fin d'année aux élèves partant en 6<sup>ème</sup>.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

**POINT N° 1 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les taux d'imposition pour 2020 qui restent les mêmes que l'année passée, soit :

    Taxe foncière (bâti) : **7.47 %**

    Taxe foncière (non bâti) : **19.44 %**

**POINT N° 2 : VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2020**

Cette année, le tir des feux d'artifice n'aura pas lieu en raison des mesures de sécurité liées au COVID-19. Sur proposition de Lionel RIBOT, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de répartir entre les différentes associations de la commune le budget prévu pour le tir des feux d'artifice. **A titre exceptionnel**, une subvention supplémentaire de **100 euros** sera donc versée à chaque association de la commune et une subvention supplémentaire de 25 euros sera versée à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Etroussat.

Le Conseil Municipal vote les subventions communales 2020 ainsi qu'elles figurent sur l'état ci-dessous. Elles seront inscrites au budget primitif de l'année 2020 à l'article 6574 pour un montant de **5 857.52 euros**.

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT DE LA SUBVENTION
Société de chasse	275.00 €
Amicale Loisirs et détente	275.00 €
Amicale Laïque Jenzat/St Germain de Salles	275.00 €
Amicale Laïque Jenzat-St Germain de Salles	1 161.50
Centre Culturel et Sportif	275.00 €
Cavaliers du Ga	275.00 €
Comité des Fêtes	0.00
Comité des Fêtes – Feux d'artifice	0.00
Football Club de St Germain de Salles	275.00 €
Les Amis de la Pétanque	275.00 €
Centre Social « La Magic »	360.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Etroussat	100.00 €
Société Musicale de Jenzat	800.00 €
Allier à livre ouvert	59.50 €
Association des Maires de l'Allier	186.52 €
Association des Maires Ruraux	105.00 €
ACVG Bleuets de France	60.00 €
Souvenir Français	100.00 €
Commune du TEIL	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 857.52 euros</b>

**POINT N° 3 : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Comme chaque année, le Crédit Agricole a été contacté pour une ouverture de ligne de trésorerie. Cette année, le montant de cette ligne de trésorerie proposé est de 65 000 euros, montant qui représente 2 mois de recettes de fonctionnement.

Monsieur le Maire précise que depuis quelques années, il n'y a pas eu besoin de cette ligne de trésorerie Malgré cela, il pense qu'il vaut mieux avoir une ligne de trésorerie en cas de « coups durs ». La proposition est la suivante :

- Montant : 65 000 euros
- Durée : 12 mois
- Taux de référence : EURIBOR 3 mois
- Marge : + 0.850 % (+ **0.85 % en 2019**)
- Soit un taux de 0.85 % marge comprise (**0.85 % en 2019**), (Euribor 3 mois: - 0.312 % **-0.328 % en 2019**)
- Intérêts calculés mensuellement sur les sommes effectivement utilisées et perçus à la fin de chaque trimestre civil
- Pas de frais de dossier, pas de commission de non utilisation,
- Commission d'engagement : 0.20 % soit 130 euros

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, donne un avis favorable et autorise M. le Maire à signer le contrat correspondant.

#### **POINT N° 4 : DETERMINATION DU MONTANT ALLOUÉ PAR ELEVE POUR L'ACHAT DES FOURNITURES SCOLAIRES**

Considérant que le montant alloué de 40 euros par élève pour l'achat de fournitures scolaires n'a pas évolué depuis 2005, sur proposition de la commission du RPI, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de revaloriser ce montant à 45 euros par élève à compter de la prochaine rentrée.

#### **POINT N° 5 : EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du budget primitif 2020 du lotissement Les Rabanelles qui s'équilibre en recettes et en dépenses en section de fonctionnement et qui est en suréquilibre en section d'investissement ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : 217 911 euros
- Section d'investissement : Dépenses : 119 700 euros  
Recettes : 216 255 euros

A l'unanimité vote les propositions nouvelles du budget primitif 2020 « **Assainissement** » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement : 64 280 euros
- Section d'investissement : 44 660 euros

A l'unanimité vote les propositions nouvelles du budget primitif 2020 « **Commune** » qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement : 509 818 euros
- Section d'investissement : 216 602 euros

#### **POINT N° 6 : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

M. le Maire fait part d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques de l'Allier dans lequel il est demandé de constituer une nouvelle commission communale des impôts directs comme le prévoit l'article 1650-1 du Code Général des Impôts. Aussi convient-il de dresser une liste de 24 contribuables soit le double de personnes qui seront en définitive désignées par l'Administrateur général des Finances Publiques pour participer à cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose :

**Commissaires titulaires** : BRENAUDIERE Mylène, BUFFERNE Joëlle, BUFRNE Roger, CHABROUX Joëlle, COFFINET Fabienne, CONSTANT Damien, DARDAINE Sylvie, DESCHAMPS Fabien, DEVAUX Michèle, FRANCOLON Romain, LAKOTA Johan, MATHIEU Jean-Claude

**Commissaires suppléants** : BILLAUD Sylvie, BOUCHET Catherine, DEMANGE Samuel, FERRANDON Pascal, FOULON Robin, GIRAUD Sylvie, MARTINS Jean-François, MÉLON Christiane, NEUBOURGET Francette, RIBOT Nathalie, THIRION Roland, VORILLON Christophe

#### **POINT N° 7 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Lors de la réunion du 25 mai dernier, les membres titulaires et suppléants devant siéger à la commission d'Appel d'Offres ont été élus. Les services du contrôle de légalité de la Préfecture nous ont informés que ce vote n'était pas valable car le maire ne doit pas être membre. Il est également précisé qu'en procédure adaptée, la CAO n'est pas obligatoire pour sélectionner les candidats ou attribuer un marché. Son rôle est purement consultatif, elle n'a pas la compétence pour choisir l'offre. La CAO n'est obligatoire que pour les marchés publics dont la valeur estimée HT est égale ou supérieure

aux seuils européens. Tous les membres qui avaient été élus au sein de cette commission ont donné leur démission. Une nouvelle élection est donc réalisée ce jour pour la-dite commission.

Sont déclarés élus après s'être déclarés candidats :

Membres titulaires	Membres suppléants
DUROCH Quentin	MORVAN Yanick
GOUYARD Frédéric	RIBOT Lionel
RAY Guillaume	TURY Jean-François

#### POINT N° 8 : CREANCES ETEINTES

M. ROUTARD, Inspecteur divisionnaire à la trésorerie de GANNAT nous informe que la créance de 116.44 euros, correspondant au montant des redevances assainissement de l'année 2019 de M. Pascal MOSNIER demeurant 2 impasse du puits perdu doit être éteinte suite à la décision de la commission de surendettement des particuliers de l'Allier du 26 février 2020 prononçant une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

La dette de 106.81 euros correspondant au montant de la redevance assainissement de l'année 2016 de M. et Mme Aurélien BOUYOU demeurant actuellement « Montjournal » à CESSET et domiciliés auparavant 1 chemin de la cure à St-Germain de Salles doit être également éteinte, le tribunal de proximité de Vichy ayant prononcé en date du 25 mai 2020 la clôture de la procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire des débiteurs pour insuffisance d'actif. Cette clôture entraîne de plein droit l'effacement de toutes les dettes antérieures au 14 mars 2017. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable par principe pour ces admissions en créances éteintes, et dit que ces dépenses seront mandatées à l'article 6542 du budget assainissement.**

#### POINT N° 9 : CADEAUX AUX ENFANTS PARTANT EN 6<sup>ème</sup>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour offrir aux 5 élèves partant en 6<sup>ème</sup> un bon d'achat de 20 euros à la Maison de la Presse de Gannat.

#### QUESTIONS DIVERSES

➤ 23 candidatures ont été reçues pour le poste d'ATSEM. La commission du personnel recevra les candidates dont le profil correspond à celui demandé dans l'annonce. Les entretiens auront lieu le vendredi 3 juillet (à partir de 9 h 00) et le samedi 4 juillet au matin.

➤ Situation de l'école : suite à la décision du Président de la République de rendre de nouveau l'école obligatoire, un nouveau protocole sanitaire très allégé a été publié. La désinfection des locaux prendra donc moins de temps.

➤ Un devis pour la location d'un drone a été demandé à la société Dron'Air de SAINT-YORRE. En effet, les élus souhaiteraient qu'un clip soit réalisé afin de le diffuser sur le site Internet de la commune. Le devis est de 500 euros TTC. Les prises de vues seront réalisées sur deux demi-journées. Les membres du Conseil Municipal acceptent le devis.

➤ Conseil Départemental : appel à manifester de l'intérêt : projet de création d'un village d'enfants confiés aux services sociaux. Le conseil départemental recherche 2 terrains viabilisés de 10 000 m<sup>2</sup> chacun. La commune ne dispose pas de tels terrains.

➤ La société AXA France propose une offre promotionnelle « assurance santé pour votre santé » pour les habitants de St-Germain de Salles. Ils pourront bénéficier de réduction jusqu'à 25 %. Il est demandé à la commune d'informer ses administrés de la tenue de réunions d'informations publiques. Le conseil municipal accepte les termes de la convention et autorise le maire à la signer.

➤ Le Centre Social La Magic a développé un partenariat avec l'Association Réseau Afrik'Allier, dont le siège social est situé à BROUT-VERNET, et dont l'objet est la coopération culturelle avec le Burkina Faso. Cette association souhaite réaliser un puits de captage de l'eau à Pô, là où se construit actuellement un centre socio-culturel « Nature et Tradition » afin de permettre l'accès à l'eau du centre social et des habitants du quartier. Une subvention de 100 à 400 euros est sollicitée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 1 voix contre (M. Guillaume RAY), et 4 abstentions (Frédéric GOUYARD, Thierry MARTIN-DOUYAT, Patricia IGIER, Daniel REGNIER), d'accorder une subvention de 100 euros pour ce projet qui sera budgété à l'article 6574.

➤ M. Frédéric GOUYARD relate que des habitants se plaignent de la vitesse excessive dans la traversée de la commune. Il est dit que ce problème est récurrent. L'idée de l'installation d'un radar de chantier est évoquée pour contrôler la vitesse. Il sera également demandé à la gendarmerie de faire des contrôles.

Fin de séance à 23h15